

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-06-17-00592 Référence de la demande : n°2020-00592-051-003

Dénomination du projet : Université de la Rochelle CMR Phoques veaux-marins

Lieu des opérations : -Département : Manche -Commune(s) : 50500 - Carentan.

Bénéficiaire : VINCENT Cécile - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC, CNRS/La Rochelle Université)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN rend un avis favorable à la capture de 9 nouveaux individus de Phoques veaux-marins en baie de Veys dans le cadre du suivi des impacts du projet de parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer.
Les individus seront équipés de balises GPS/GMS à partir de septembre 2024.

Le CNPN recommande d'avoir l'ensemble des garanties d'effectivité de construction des mats avant de procéder aux premières captures.

Il questionne la pertinence scientifique d'en équiper seulement 9 alors que l'état initial se base sur un panel de 14 individus et que le suivi en cours d'exploitation s'appuiera également sur ce même nombre d'individus.

Le CNPN n'est donc pas défavorable à capturer et équiper, comme cela était initialement envisagé, 14 individus de phoques VM. Sauf contraintes majeures qui ne sont pas détaillées dans la demande de dérogation.

Concernant le renouvellement de l'autorisation du projet de balisage qui arrive à échéance en septembre, le CNPN souhaite être destinataire des premiers rapports de suivis des 28 premiers individus équipés.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable ☒

Favorable sous conditions ☐

Défavorable ☐

Fait le : 5 juin 2024

Signature :



Le président